

CONSEIL MUNICIPAL 28 AOUT 2025

Délibération n°054-2025

Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
22 août 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-huit août deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Christian ALEX

Ont donné procuration : Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue de présenter, dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées : il s'agit ainsi de renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'améliorer l'information des usagers.

Ce rapport est élaboré à partir du rapport de délégation de l'entreprise fermière des réseaux.

Le RPQS est réglementairement accompagnés d'une note d'information de l'Agence de l'Eau sur la fiscalité de l'eau et son usage.

Rappel des principales caractéristiques techniques du service, dont :

- Une station de pompage dans la nappe de la Vistrenque, équipée de deux forages d'une capacité de 60m³/h chacune
- Une capacité totale de stockage de 1.000m³ à partir de 2 bâches au sol de 500m³ chacune
- Une station de surpression de 120m³/h
- 23,55 kms de canalisations
- 1.588 abonnés pour 1.507 branchements individuels (+1,99%)
- Une production d'eau de 216.948m³ (+4,9%)
- Un volume facturé de 144.382m³ (-13,83%).

Le rapport dresse ensuite un état de la tarification et des recettes du service :

- Le prix de l'eau s'élève à 2,6284€TTC/m³ (+3,26%) ; cette augmentation résulte notamment des taxes de l'Agence de l'Eau
- Les recettes du délégataire (201.448€) et de la commune (103.768€) sont en augmentation de l'ordre de 3%, tandis que la part de l'Agence de l'Eau augmente de près de 10%.

Le rapport présente également les indicateurs de performance du service :

- Aucun prélèvement non conforme sur 16 réalisés en 2024
- Le rendement du réseau s'est dégradé, passant de 84,3% à 71,56%
- L'indice linéaire de pertes en réseau a donc augmenté pour atteindre 7,16m³/jour/km (contre 3,78 en 2023 et 8,57 en 2022), soit un niveau qualifié de « médiocre »
- 190 compteurs et 3 branchements ont été renouvelés, 10 interventions sur fuite du réseau ou de branchements ont été effectuées, et 4.932 mètres de réseaux ont fait l'objet d'une recherche de fuite.

Le rapport détaille les investissements et leur financement :

- Les dépenses d'investissement 2024 se sont élevées à 443.246€, relatives à la rénovation des réseaux de la rue Pieu Redon et de la rue de Bellegarde.
- L'encours de la dette au 31 décembre 2024 était de 111.420€, avec une annuité de remboursement de 17.881€
- Le programme de rénovation du réseau de la rue Saint Laurent est en cours pour un montant de 131.606€HT.

Parmi les principaux faits marquants de l'année 2024, le délégataire souligne essentiellement :

- La forte diminution du rendement liée à la diminution des volumes vendus, mais qui reste toutefois supérieur aux objectifs réglementaires et aux obligations contractuelles.
- Le renouvellement des conduites en amiante-ciment de la rue Pieu Redon, dont l'effet, en termes de rendement, ne sera ressenti qu'en 2025.

Le délégataire suggère les mêmes axes d'améliorations qu'en 2023 concernant l'état du réseau et son renouvellement :

- La poursuite du renouvellement de la RD.999 et la suppression de la conduite Ø60 Acier qui alimente le Quartier de Font Couverte.
- La reprise des branchements de la rue de l'Eglise et de la rue du Docteur Roux.

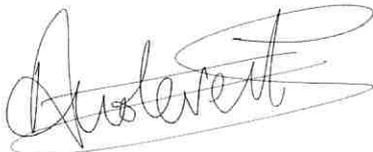
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-5,
Vu la délégation du service public de l'eau conclue le 1^{er} juillet 2016 avec la société VEOLIA,
Vu le rapport de délégation présenté par la société VEOLIA pour l'année 2024,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

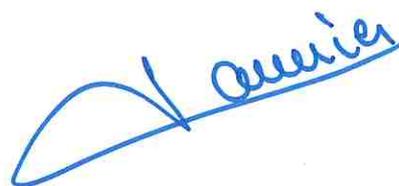
APPROUVE

Le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr